

JOURNÉE PCMATH 2018

27 MARS 2018

1

- Principes

- Un corpus défini par les scientifiques ;
- Un objectif de politique documentaire nationale : 2 collections, complètes et en bon état, de chaque titre sélectionné conservées, réparties sur le territoire national (dans la mesure du possible), et signalées

*Qu'est-ce que « une collection complète d'un titre » au sens du PCMath ?
C'est l'addition des collections d'un même titre conservées par plusieurs pôles
de conservation permettant de constituer la collection complète du n° 1 au
dernier n° publié d'un titre donné (historique compris)*

- Une charte d'adhésion, à faire signer par la ou les tutelles
- 2 types d'engagement par titre du corpus : Pôle associé / Pôle de conservation
- Un processus par phase : sélection et affichage du corpus -> signalement /positionnement -> validation et ajustements des candidatures -> transferts -> reliure

- **Se positionner**

- Une **politique documentaire locale** : le choix du positionnement est fait par chaque bibliothèque, selon des critères qui lui sont propres.
- Les bibliothèques sont invitées à se porter candidates en se référant à l'esprit coopératif et communautaire du PCMath.

Le CT (ou vous-même entre adhérents) pourra vous solliciter pour des changements de positionnement, si cela est nécessaire pour atteindre l'objectif de 2 collections complètes ou pour améliorer la répartition.

- L'adhésion au PCMath concerne uniquement les revues appartenant au corpus du PCMath et sur lesquelles vous vous êtes porté candidat comme pôle de conservation ou pôle associé.
- Un même titre peut appartenir à plusieurs plans de conservation, il peut même ne pas avoir le même statut dans les différents plans. Pour un même titre, vous pouvez choisir d'être pôle de conservation dans un plan et pôle associé dans un autre.

- Pôle de conservation ou pôle associé ? : 2 types d'engagement ,
pour un titre donné, du corpus
 - Je me positionne Pôle associé, je m'engage à :
 - ***signaler*** mes collections pour les titres du corpus dans le CFP ;
 - ***informer*** le comité technique ***avant de désabonner*** le papier ;
 - ***informer*** le comité technique ***avant de pilonner*** une collection afin de compléter au besoin une collection de conservation.
 - Je me positionne Pôle conservation, je m'engage ***en plus*** à :
 - ***conserver dans les meilleures conditions possibles*** les collections pour lesquelles la bibliothèque est pôle de conservation ;
 - ***maintenir, dans la mesure du possible***, l'abonnement à la version papier des titres pour lesquels la bibliothèque est pôle de conservation ;
 - ***fournir*** aux autres bibliothèques dans les délais les meilleurs les copies des articles issus des collections pour lesquelles la bibliothèque est pôle de conservation.

27 mars 2018 - Lancement de la phase 3 : mise à jour des états de collection et candidature des bibliothèques sur les titres du corpus phase 3

30 avril 2018 – Date limite pour les positionnements

Du 30 avril au 14 mai : le comité technique fait le bilan des candidatures, les valide et signale aux adhérents du PCMath les titres orphelins, les titres avec plus de 6 pôles de conservation, et autres points de vigilance.

Du 15 au 30 mai – Repositionnement (titres de la phase 3 et éventuellement phases 1 & 2), **labellisation**

Du 15 mai au 12 juin : appel à candidature pour les transferts.